



Lettre d'information N°145 – Avril 2026

Guerre au Moyen-Orient et PPE

La situation actuelle au Moyen-Orient, marquée par l'escalade militaire entre Israël, appuyé par les Etats-Unis, et l'Iran depuis le 28 février dernier, agit comme un puissant accélérateur pour la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 3). Sa version définitive a été présentée par le gouvernement au début de ce même mois et déclinée dans le décret publié le 12 février (*lire en note 1*), lequel constitue la feuille de route officielle de la France en matière de politique énergétique pluriannuelle pour la période 2026-2035.

Ce nouveau conflit ne se contente pas de perturber les marchés ; il valide les choix stratégiques avancés par le gouvernement en transformant des objectifs de long terme en impératifs de sécurité nationale immédiats.

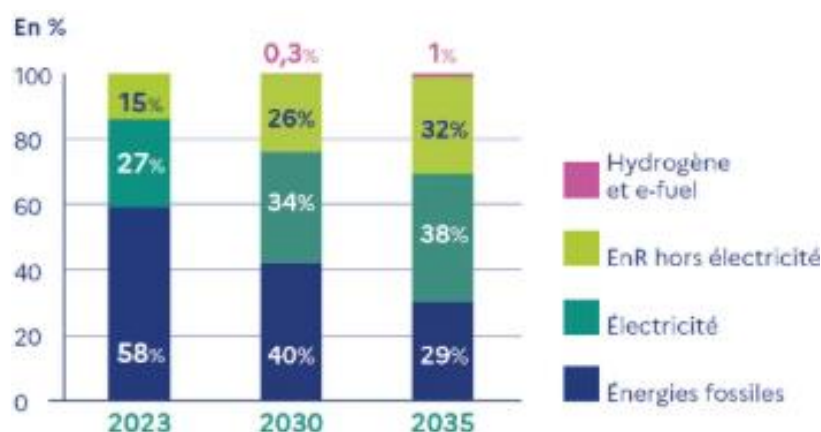
1. Une valorisation brutale de la "souveraineté énergétique"

La PPE 3 repose sur un pilier central : réduire la part des énergies fossiles de 60 % à 40 % d'ici 2030. Le conflit actuel illustre parfaitement pourquoi :

- **La vulnérabilité des flux** : Avec le blocage partiel du détroit d'Ormuz (où transitent 20 % du pétrole et du GNL mondial), la dépendance française aux importations peut devenir un réel risque physique et donc économique.
- **Le bouclier nucléaire** : Alors que les prix des énergies fossiles ont bondi de plus de 25 % sur les marchés européens depuis début mars, la PPE valorise la relance du nucléaire comme l'assurance-vie du pouvoir d'achat des Français et de la compétitivité industrielle nationale.
- **Le conflit déclenché par la Russie contre l'Ukraine** étant loin de se terminer, ce n'est pas de ce côté que l'Europe pourra compenser la baisse des approvisionnements en provenance du Golfe.

2. Accélération de l'électrification massive

En ce sens, la PPE 3 prévoit :





- **2.1 - L'objectif "60/30" avec la sortie du fossile** : L'objectif de passer de 900 TWh de consommation finale des énergies fossiles en 2023 (58%) à 450 TWh en 2035 (29%) devient une priorité absolue pour ne plus subir outre mesure les impacts des risques géopolitiques.

Les conséquences desquels ont porté le prix du baril de Brent de 68 \$ fin février à un peu plus de 115 à l'heure où nous écrivons ces lignes soit + 70 % en un mois (*lire en note 2*).

- **2.2 - Le "Grand Carénage" et la relance du nucléaire**

Par cette orientation, le nucléaire redevient le socle de la souveraineté énergétique française avec :

- **La poursuite de l'exploitation du parc existant** : Prolongation de la durée de vie des réacteurs actuellement raccordés au réseau de 50 à 60 ans (sous réserve de sûreté).
- **De nouveaux réacteurs** : Confirmation des 6 EPR2 (Penly, Gravelines, Bugey) et ouverture d'une clause de décision dès 2027 (clause de revoyure) pour 8 réacteurs supplémentaires.
- **Des SMR** (petits réacteurs) : Objectif d'un premier socle en béton pour un réacteur modulaire de type *Nuward* au début des années 2030.
- **Une augmentation de la production** : Cible annuelle relevée à 380-420 TWh (contre ~320 TWh ces dernières années).

A noter, le déploiement des 6 EPR2 représente un montant, selon la Cour des Comptes, de 73 milliards d'€uros (valeur fin 2025). Le premier réacteur est espéré à l'horizon 2038, avec une cadence d'un nouveau réacteur raccordé au réseau tous les 12 à 18 mois par la suite. Souhaitons vivement que la capitalisation des retours d'expérience profitera à la filière pour ne pas renouveler le fiasco de Flamanville (12 ans de retard et un budget initial multiplié par 6 !).

2.3 - Les Énergies Renouvelables (EnR) : réalisme et respect des territoires

La PPE 3 prône un développement maîtrisé pour limiter les tensions locales sur :

- **L'éolien terrestre** : Priorité au remplacement des vieilles éoliennes par des plus puissantes sur les mêmes sites plutôt qu'à la création de nouveaux parcs suivant le principe du « déjà là » (*repowering* - lire en note 3). Objectif : 31 GW en 2030.
- **Le solaire** : Triplement de la puissance installée d'ici 2035 (cible de 48-55 GW), en privilégiant l'agrivoltaïsme et les zones déjà artificialisées (parkings, toitures, terrasses voire voies urbaines).
- **L'éolien en mer** : Accélération confirmée avec un objectif de 18 GW installés en 2037 (en léger décalage de 2 ans par rapport aux annonces de 2024).
- **L'hydroélectricité** : La PPE3 ne l'oublie pas. Elle prévoit une augmentation des capacités de stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) de 1,7 GW d'ici 2030. Ainsi en Aveyron, Montézic 2 où EDF prévoit de construire une deuxième usine afin de passer d'une puissance de 920 MW à 1300 MW d'ici à 2035, s'ajouterait à la capacité actuelle d'environ 5 GW.

Face à la menace sur les volumes du GNL qatari et émirati et l'insécurité sur le gaz de schiste américain (prix et disponibilité), la PPE 3 booste les filières locales comme le **biométhane**. L'objectif de production de biométhane injecté (visant 44 TWh d'ici 2030) est désormais perçu non plus seulement comme un atout écologique, mais comme une ressource stratégique de substitution pour les industries critiques.

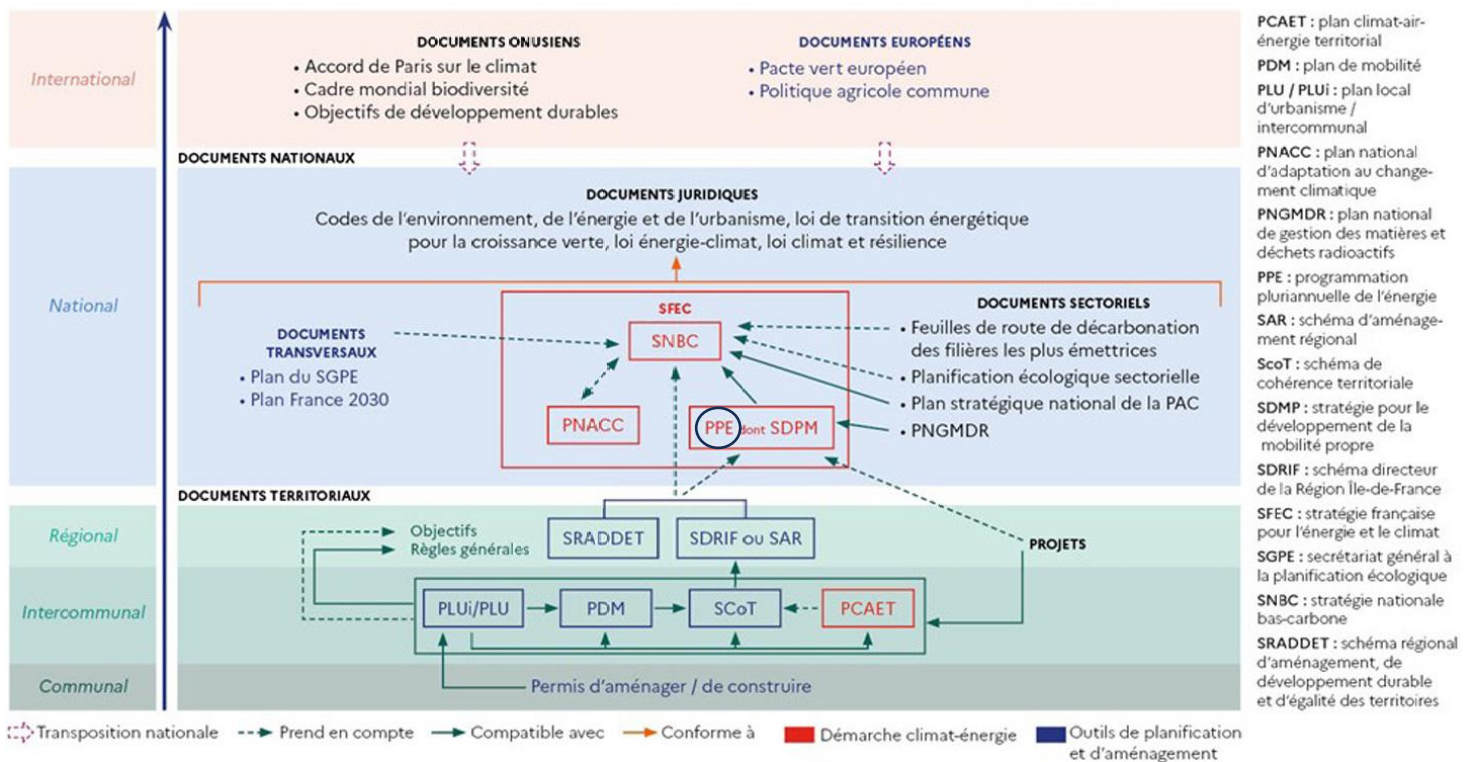


2.4. Électrification des usages et souveraineté industrielle

Pour remplacer les usages liés aux fossiles, la France mise sur un plan de bataille électrique :

- **Chauffage** : déploiement des pompes à chaleur. La PPE 3 mise sur la production d'un million de pompes à chaleur par an en France pour substituer l'électricité (produite localement) au gaz importé et aux quelques chaudières fonctionnant encore au fuel.
- **Transports** : Fin de la vente des véhicules thermiques en 2035, soutenue par le déploiement de 170.000 bornes de recharge publiques et contre l'avis de la filière automobile (*lire en note 4*).
- **Gaz verts** : en sus de l'augmentation de la production de biométhane citée ci-dessus, développement d'une filière hydrogène bas-carbone (8 GW en 2035 – *lire en note 5*).

La **PPE 3** est désormais lié à la **SNBC** (Stratégie Nationale Bas-Carbone) et au **PNACC** (Plan National d'Adaptation), formant un bloc cohérent pour viser la neutralité carbone en 2050, engagement fort de l'Accord de Paris organisé et signé par la France en 2015. Ladite PPE s'articule avec différents plans, programmes et stratégies à différents niveaux qui déclinent de manière décisionnelle et opérationnelle ses priorités d'action. La figure ci-après illustre cette articulation.



En résumé en ces tous premiers jours d'avril 2026, la nouvelle guerre Israël-Iran ne change pas la direction donnée à la PPE 3 pour la période 2026-2035, mais elle devra en justifier le coût financier avancé auprès de l'opinion publique, des collectivités et des entreprises.

Ce qui était une transition "souhaitable" pour le climat lors de sa rédaction est devenu une transition "vitale" pour la survie économique de la France face à l'instabilité du Moyen-Orient en particulier et du Monde en général.



Si cette note d'information succincte éveille des attentes ou des questions au sein de votre entreprise ou de votre organisation, DCR Consultants se tient à votre disposition pour accompagner votre réflexion vers ce que le marché attend et ce qui pourrait vous être profitable.



Cordiales salutations.

Denis CHAMBRIER

Consultant Senior

denischambrier@dcr-consultants.com

Mobile : 06.7777.188 **Note 1 :**

Note 1 : [Décret N°2026-76 du 12/02/26 relatif à la PPE 3](#)

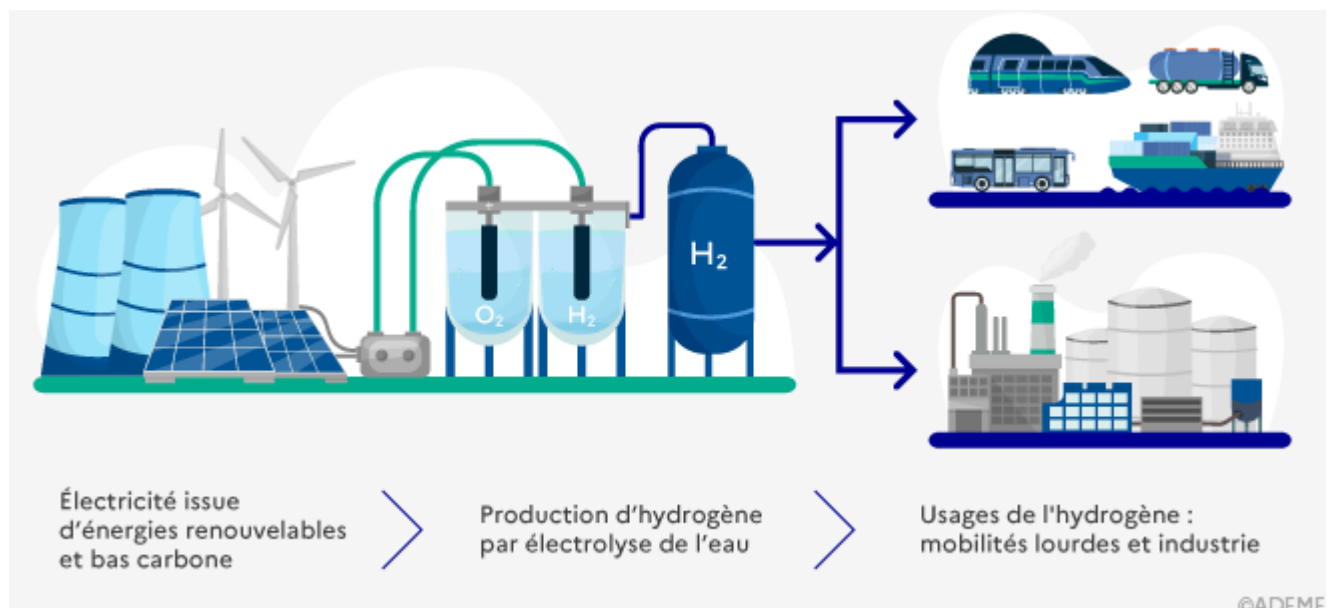
Note 2 : [Prix du baril](#)

Note 3 : [journal-eolien.org Repowering](#)

Note 4 : Sous la pression des constructeurs (via l'[ACEA](#)) et de pays comme l'Allemagne et l'Italie, la position officielle a glissé du "100 % électrique" vers une demande de flexibilité.

- **L'argument phare :** Ne pas tout miser sur une seule technologie (la batterie) pour rester compétitif face à la Chine et répondre aux marchés mondiaux (Afrique, Amérique latine, reste de l'Asie) qui resteront fidèles au moteur thermique longtemps après 2035.
- **Tenir compte de la demande :** Autoriser les carburants de synthèse (e-fuels) et les biocarburants après 2035, permettant ainsi de maintenir la production et l'utilisation de moteurs thermiques.
- **Booster la recherche :** sur de nouvelles batteries, de nouveaux chargeurs, la baisse du poids des véhicules sans oublier le développement et la sécurisation de la filière de l'hydrogène mobile.

Note 5 : filière hydrogène bas-carbone = hydrogène produit à partir d'électricité renouvelable et d'eau



Et pour en savoir plus sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie > [Tout savoir sur la PPE 3](#)